

Organisme de formation

UFCV Mulhouse
13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 88 15 52 35
formationpro-al@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 0125

Lieu de formation

UFCV MULHOUSE
► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter.

Descriptif de la formation

Unité Capitalisable Complémentaire « Direction de séjour de vacances ou d'accueil de loisirs »
Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206
Code Certif Info : 92125
N° fiche RNCP : 2032
Code CPF : 236107

Calendrier de la formation (Parcours complet)

Date de début : 9 mai 2023
Date de fin : 5 décembre 2023
► **Enseignement théorique** : 98 heures
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
► **Stage de direction** :
Le stagiaire dirigera un accueil collectif de mineurs (obligatoirement déclaré) de 18 jours minimum.
Le stage pourra être plus long si la structure d'accueil le permet.
Si l'accueil compte plus de 30 mineurs, le stagiaire pourra effectuer une direction adjointe.

Public

Personnes pour lesquelles la direction d'un accueil collectif de mineurs représente un atout dans l'exercice du métier d'animateur.

Exigences préalables à l'entrée en formation

- Animateur titulaire du BEATEP ACE, AST, BPJEPS
- Être titulaire du PSC1 (ou équivalent)
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF). Merci de nous contacter en cas de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs

Permettre aux candidats de :

- Elaborer le projet pédagogique à partir du projet éducatif
- Diriger des équipes au travail
- Assurer l'accompagnement et la formation des membres de l'équipe pédagogique,
- Assurer les relations et la communication interne et externe
- Mettre en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, à l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes,
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Organiser les actes de la gestion courante en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économat

► Contenus

- Positionnement
- Identifier ses valeurs en tant que directeur et se positionner
- Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet pédagogique
- La communication en ACM
- L'équipe : Le recrutement, le travail d'équipe (management et dynamique d'équipe), Droit du travail, Gestion des conflits, L'accompagnement et la formation des membres de l'équipe
- Gestion financière d'un ACM
- Gestion administrative
- Gestion de l'économat
- Réglementation

Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Coûts

Coût de la formation : **1400€**
Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts
Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Retrait des dossiers de candidature

► Retrait des dossiers : février 2023 - nous contacter
► Clôture des inscriptions : avril 2023 - nous contacter

Moyens pédagogique et techniques alloués à la formation

► Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

► L'action de formation dispose :

- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

► Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Tutorat

Le tuteur **fait partie intégrante de l'équipe pédagogique**. Il exerce une co-responsabilité, notamment pour le suivi du stagiaire et l'acquisition des compétences. Le tuteur doit être volontaire pour exercer cette fonction, et accepter de **s'engager réellement dans une action** dont la portée sociale est plus globale que la simple transmission de savoir-faire. Le tuteur est un professionnel reconnu, doté d'une bonne maîtrise de la pratique notamment en direction d'ACM. Le tuteur doit prendre en compte les demandes émanant de la formation. Pour cela, il peut être nécessaire de réajuster le profil de poste du stagiaire. Une nouvelle place devra être donnée au stagiaire au sein de l'équipe qui devra être informée de la situation de formation et accepter le nouveau statut de leur collègue. Des réaménagements en termes de planning, de mise à disposition sont à prévoir : **il est important de formaliser des temps spécifiques où le stagiaire sera en situation d'être formé**.

Modalités d'obtention de la certification

Le Certificat Complémentaire de direction d'ACM est délivrée par les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Évaluation certificative

Le certificat complémentaire implique la participation des tuteurs à l'évaluation certificative.

En effet, le tuteur est sollicité pour émettre un **avis** sur les capacités à diriger un accueil collectif de mineurs. Le tuteur est invité à observer puis à s'entretenir avec le stagiaire afin de produire son avis.

Pour le CC, le candidat produira un dossier présentant l'organisation de (ou des) ACM dirigés et son **positionnement** quant à la (ou les) expérience(s) de direction.

Au préalable, le stagiaire **dirigera un accueil collectif de mineurs de 18 jours minimum** (hébergement, alimentation, règles de vie, aspect matériel et gestion). Si l'accueil compte plus de 30 mineurs, le stagiaire pourra effectuer une direction adjointe. Le candidat devra fournir le projet pédagogique en annexes, que le candidat l'ait élaboré, qu'il y ait contribué ou été associé.

Il s'agit pour le candidat de rédiger un document de 20 à 25 pages (hors annexes) présentant l'organisation de (ou des) ACM dirigés et son **positionnement** quant à la (ou les) expérience(s) de direction.

Ce document doit décrire et analyser :

* La mise en place d'un accueil dans le cadre des fonctions de directeur (description)

- Le contexte de l'ACM
- Le projet pédagogique
- Le fonctionnement mis en œuvre
- Le fonctionnement de l'équipe
- La gestion de l'accueil

* L'analyse des fonctions de direction (positionnement)

- Action dans le contexte réglementaire, politique et social
- Conduire du projet pédagogique
- Gestion du personnel
- Assurer la gestion de l'accueil

* Annexes : Avis du MAT/tuteur

Pour la dernière partie du document, il ne s'agit pas d'un simple compte rendu de stage mais bien d'un de positionnement. S'il a d'autres expériences de direction que les 18 journées obligatoires, le candidat montrera sa progression et son positionnement actuel en tant que directeur. L'expérience (ou les expériences) de direction et le compte rendu de celle(s)-ci ne servent que de point d'appui et permet d'illustrer la capacité du candidat à diriger et à défendre des choix pédagogiques. Au final, la commission doit pouvoir trouver les valeurs pédagogiques défendues par le candidat, les moyens mis en place ainsi que l'analyse des réussites, des échecs, des tâtonnements et des questionnements.

Calendrier prévisionnel

2023																																						
Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre					
D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE	D	HC	HE
L	1		Me	1		Me	1		S	1		L	1		J	1		S	1		Ma	1		V	1		D	1		Me	1		V	1				
L	2		J	2		J	2		D	2		Ma	2		V	2		D	2		Me	2		S	2		L	2		J	2		S	2				
Ma	3		V	3		V	3		L	3		Me	3		S	3		L	3		J	3		D	3		Ma	3		V	3		D	3				
Me	4		S	4		S	4		Ma	4		J	4		D	4		Ma	4		V	4		L	4		Me	4		S	4		L	4	7			
J	5		D	5		D	5		Me	5		V	5		L	5		Me	5		S	5		Ma	5		J	5		D	5		Ma	5	7			
V	6		L	6		L	6		J	6		S	6		Ma	6		J	6		D	6		Me	6		V	6		L	6		Me	6				
S	7		Ma	7		Ma	7		V	7		D	7		Me	7		V	7		L	7		J	7		S	7		Ma	7		J	7				
D	8		Me	8		Me	8		S	8		L	8		J	8		S	8		Ma	8		V	8		D	8		Me	8		V	8				
L	9		J	9		J	9		D	9		Ma	9	7	V	9		D	9		Me	9		S	9		L	9	7	J	9		S	9				
Ma	10		V	10		V	10		L	10		Me	10		S	10		L	10		J	10		D	10		Ma	10	7	V	10		D	10				
Me	11		S	11		S	11		Ma	11		V	11		D	11		Ma	11		S	11		L	11	7	Me	11		J	11		L	11				
J	12		D	12		D	12		Me	12		V	12		L	12		Me	12		S	12		Ma	12	7	J	12		D	12		Ma	12				
V	13		L	13		L	13		J	13		S	13		Ma	13		J	13		D	13		Me	13		V	13		L	13		Me	13				
S	14		Ma	14		Ma	14		V	14		D	14		Me	14		V	14		L	14		J	14		S	14		Ma	14		J	14				
D	15		Me	15		Me	15		S	15		L	15		J	15		Ma	15		V	15		D	15		Me	15		D	15		V	15				
L	16		J	16		J	16		D	16		Ma	16		V	16		D	16		Me	16		S	16		L	16		J	16		S	16				
Ma	17		V	17		V	17		L	17		Me	17		S	17		L	17		J	17		D	17		Ma	17		V	17		D	17				
Me	18		S	18		S	18		Ma	18		J	18		D	18		Ma	18		V	18		L	18		Me	18		S	18		L	18				
J	19		D	19		D	19		Me	19		V	19		L	19	7	Me	19		S	19		Ma	19		J	19		D	19		Ma	19				
V	20		L	20		L	20		J	20		S	20	7	Ma	20	7	D	20		Me	20		Ma	20		V	20		L	20		Me	20				
S	21		Ma	21		Ma	21		V	21		D	21		Me	21		V	21		L	21		J	21		S	21		Ma	21		J	21				
D	22		Me	22		Me	22		S	22		L	22		J	22		Ma	22		V	22		D	22		Me	22		D	22		V	22				
L	23		J	23		J	23		D	23		Ma	23		V	23		D	23		Me	23		S	23		L	23		J	23		S	23				
Ma	24		V	24		V	24		L	24		Me	24		S	24		L	24		J	24		D	24		Ma	24		V	24		D	24				
Me	25		S	25		S	25		Ma	25		J	25		D	25		Ma	25		V	25		L	25	7	Me	25		S	25		L	25				
J	26		D	26		D	26		Me	26		V	26		L	26		Me	26		S	26		Ma	26	7	J	26		D	26		Ma	26				
V	27		L	27		L	27		J	27		S	27		Ma	27		J	27		D	27		Me	27		V	27		L	27	7	Me	27				
S	28		Ma	28		Ma	28		V	28		D	28		Me	28		V	28		L	28		J	28		S	28		Ma	28	7	J	28				
D	29		Me	29		Me	29		S	29		L	29		J	29		S	29		Ma	29		V	29		D	29		Me	29		V	29				
L	30		J	30		J	30		D	30		Ma	30	7	V	30		D	30		Me	30		S	30		L	30		J	30		S	30				
Ma	31		V	31		V	31		Me	31		L	31		J	31		J	31		V	31		D	31		Ma	31		D	31		D	31				

Nbr heures																																			
Janv.	HC	HE	Févr.	HC	HE	Mars	HC	HE	Avril	HC	HE	Mai	HC	HE	Juin	HC	HE	Juil.	HC	HE	Août	HC	HE	Sept.	HC	HE	Oct.	HC	HE	Nov.	HC	HE	Déc.	HC	HE
	0	0		0	0		0	0		0	0		14	0		14	0		0	0		0	0		28	0		14	0		14	0		14	0
Nbr jours	0	0		0	0		0	0		0	0		2	0		2	0		0	0		0	0		4	0		2	0		2	0		2	0

TOTAL	
HC	HE
98	0
14	0

Offre	Formation en centre	Formation en entreprise	Total
Nombre d'heures	98,00	-	98,00
Nombre de jours	14,00	-	14,00
Moyenne nombre d'heures / jour	7,00	-	7,00

Légende :

- HC : Nombre d'heures en Centre
- HE : Nombre d'heure en Entreprise
- Vacances scolaires